

Département
Des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.
En exercice : 6
Présents : 6
Suffrages exprimés : 6

Séance du 11 avril 2023

Date de la convocation :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois et le onze avril, à dix sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CHANTREL Magali, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé :

Mme VILLELONGUE Huguette a été nommée secrétaire de la séance.

Délibération n°2023-05 :
Taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état de notification 2023 des taux d'imposition pour les taxes foncières.

Le Maire propose une augmentation de 1,0608 % sur les taux de référence de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** les taux pour l'année 2023 à :
35,54 % pour la taxe foncière du bâti
106,99 % pour la taxe foncière du non bâti
9,25 % pour la taxe d'habitation

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Guy METIVIER



Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture

